

Commune de PETIT-BERSAC
Conseil Municipal du 26 Mars 2025 - 19h00

Séance ouverte à 19h05

Secrétaire de séance : Marie-Agnès APPAIX

Absences / Procurations

| | |
|-------------------------|----------------------------|
| <i>Absent</i> | <i>donne Procuration à</i> |
| <i>Isabelle ROBERTY</i> | <i>Jean-Luc PUJOLS</i> |
| <i>Gabriel JOURDAIN</i> | <i>Pas de procuration</i> |

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 28 Février 2025

Délibérations

1. Vote des taux d'imposition 2025.
2. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Questions diverses

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Février 2025.

Rapporteur : Gilles

Délibération : Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 28 Février 2025.

| | | |
|-----------------|------------------------|-------------------|
| Pour : 9 | Abstentions : 0 | Contre : 0 |
|-----------------|------------------------|-------------------|

Délibérations

1. Vote des taux d'imposition 2025.

Rapporteur : Gilles

L'état 1259 fourni par la Trésorerie de Ribérac, nous indique une base de calcul en hausse de 1,7% qui correspond au taux d'inflation.

Le taux de fiscalité sur le Foncier Bâti est de 36,21%.

Le taux de fiscalité sur le Foncier Non Bâti est de 34,67%.

Il est rappelé que le taux de fiscalité sur la Taxe d'Habitation ne concerne à présent que les logements vacants et résidences secondaires. Contrairement aux années précédentes, ce taux est désolidarisé des autres taux. Cependant il reste plafonné à 75 % du taux moyen

départemental, ce qui le limite à 9,05 %, alors que notre taux communal est à 9,04 %.
L'augmentation du taux représenterait environ 9 €.

Notre Conseiller de Développement Local, M. Guignot nous a conforté dans le fait d'avoir réalisé une année très prudente avec de bons résultats et une Capacité d'Autofinancement nette qui a doublé à hauteur de 60.000 €. Son conseil est de ne pas toucher aux taux de fiscalité en se laissant porter par l'augmentation mécanique des bases à l'image de l'inflation. Ceci nous apportera une recette supplémentaire d'environ 600 €.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le maintien des taux de Fiscalité.

| | | |
|-----------------|------------------------|-------------------|
| Pour : 9 | Abstentions : 0 | Contre : 0 |
|-----------------|------------------------|-------------------|

2. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Rapporteur : Gilles

Notre employé communal Jean-François est promouvable à l'avancement de grade, dû à son ancienneté dans son grade actuel. Il est proposé de le faire passer adjoint technique principal de 2ème classe. Pour cela il nous faut créer un poste correspondant au grade souhaité pour qu'il puisse y être affecté par la suite.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.

| | | |
|-----------------|------------------------|-------------------|
| Pour : 9 | Abstentions : 0 | Contre : 0 |
|-----------------|------------------------|-------------------|

Questions diverses

1. Agenda

Mercredi 09/04 18h : Vote du Budget 2025.

2. Remplacement d'Amandine au poste de Secrétaire de Mairie

Le choix a été fait en commun avec la Municipalité de la Chapelle-Grésignac, car Amandine quitte également cette mairie, qui dispose par ailleurs des mêmes logiciels techniques que nous. Elle sera disponible dès le 12 mai pour une période de recouvrement avec Amandine jusqu'à fin juin 2025, exceptés les congés qu'Amandine doit solder.

Cette personne est actuellement en reconversion, en formation de Secrétaire de Mairie au Centre de Gestion de la Dordogne et effectue des stages pratiques à la mairie de Nontron. Des formations sont également programmées fin juin.

3. Relance du projet d'effacement des réseaux

Le Syndicat Département d'Energie de la Dordogne (SDE24) nous a transmis une estimation du coût global de l'opération. Il reste pour le moment à chiffrer la part du SMPN pour le raccordement de la fibre.

Le montant maximum annoncé est de 122.000 hors SMPN que l'on pourrait répartir sur 2 exercices (fin 2025/début 2026). Nous aurons donc à évaluer notre besoin de financement, puisque nous n'aurons plus qu'un emprunt fin 2025.

4. Retour Assemblée Générale du Syndicat de Rivières Bassin Dronne

Jean-Luc Pujols fait un résumé de la dernière Assemblée Générale du Syndicat.

Petit-Bersac est citée dans le Rapport d'Activité 2024 du SRB Dronne.

Le directeur du syndicat est sur le départ.

Le Projet de frayère semble repoussé d'un an.

Les techniciens du Syndicat ont pour projet une sortie fin Avril début Mai au départ du Mas-de-Montet, destinée aux habitants de Petit-Bersac, avec pour thème : sécurisation de l'élevage en zone humide ou relation élevage/zone humide.

12 Avr / 19-20 Avr / 24-25 Mai.

5. Aménagement Montmalan

Une réunion va être prochainement programmée avec l'association de la pêche pour organiser ces travaux.

6. Rambardes pont de la Dronne

Les rambardes en bois qui longent le pont de la Dronne sont en piteux état. Le Maire effectuera un signalement auprès de l'Unité d'Aménagement de Ribérac (Service de la voirie départementale).

Séance clôturée à 20h15.